

POUR UN TRI RESPONSABLE

LE TRI DES LAMPES, TUBES, ...

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iode métallique ...) sont tous recyclables !

Une fois collectées en déchetterie ou en magasins, les lampes sont démantelées et dépolluées. Ces opérations sont financées par l'éco-contribution payée lors de l'achat d'une lampe neuve.



+ d'infos : www.recylum.com

LE TRI DES PILES

Les piles et les accumulateurs contiennent des métaux lourds (mercure, zinc, plomb, cadmium) en grande quantité. Ces métaux lourds sont connus pour être dangereux pour la santé et l'environnement.

Déposez vos piles dans le conteneur à piles pour qu'elles soient recyclées.



+ d'infos : www.corepile.fr

LE TRI DES D.D.S.

Ne jetez plus vos Déchets Diffus Spécifiques (déchets issus de l'entretien du jardin, de la maison, de la voiture, portant le logo de la poubelle barrée) dans les poubelles ou dans les canalisations.

Apportez-les en déchetterie pour qu'ils soient pris en charge et traités. Cette démarche permet d'éviter la dispersion des déchets potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.



+ d'infos : www.ecodds.com

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

BUZANÇAIS - Chaventon -

Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					9h - 12h
15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 19h

Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					9h - 12h
14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h

NIHERNE - route de Luant -

Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
15h - 18h30					15h - 19h

Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
14h - 17h					14h - 17h

GUIDE DES DÉCHETTERIES

2018 POUR LES PARTICULIERS



Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne
1, rue Jean Jaurès 36320 VILLEDIEU SUR INDRE
02 54 26 91 11 - www.valdelindrebrenne.com



LES DÉCHETTERIES - MODE D'EMPLOI

Pourquoi aller en déchetterie ?

La déchetterie est un lieu d'accueil et d'orientation des déchets qui ne peuvent être collectés avec les déchets ménagers en raison de leur volume, leur poids ou leur nature.

La déchetterie permet de limiter la multiplication des dépôts sauvages et d'économiser les matières premières grâce au recyclage.

Le Règlement Intérieur de la déchetterie, mis à disposition par l'agent d'accueil, doit être respecté par les usagers pour le bon fonctionnement de la structure.

Les conditions d'accès

Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes sont acceptés.

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la **Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne** au 02 54 26 91 11 ou consulter le site www.valdelindrebrenne.fr.

Préparez votre venue :

- Chez vous, **triez vos déchets**, cela permet un gain de temps et un meilleur tri des matières dans les bennes.

- Evitez l'utilisation de sacs plastiques pour les déchets en vrac; **préférez des caisses ou des contenants** que vous pourrez ramener à la maison.

Pendant votre trajet :

Bâchez bien votre remorque afin d'éviter les envois de déchets (déchets verts et plastiques en particulier).

À la déchetterie :

- **La récupération est strictement interdite.**

- Un gardien est présent **pour vous renseigner et vous guider** dans le dépôt de vos déchets dans les différentes bennes.

- **Ne jetez rien dans une benne dont les tabliers sont relevés** : la benne est pleine

Vérifiez qu'une **benne est bien en place** avant de jeter vos déchets.

- Pensez à laisser **le quai propre** après votre passage. Pelle et balai sont à votre disposition.

- **Gardez le sourire !**

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

ILS SERONT RECYCLÉS



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉBLAIS / GRAVATS



AMEUBLEMENT



DEEE



BATTERIES



JOURNAUX / REVUES



LAMPES



MÉTAUX



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



HUILES DE VIDANGE



VERRES



POLYSTYRÈNE



TEXTILES



PILES ET ACCUMULATEURS

ILS SERONT REVALORISÉS



DÉCHETS VERTS

ILS SERONT ENFOUIS



TOUT-VENANT

LES DÉCHETS REFUSÉS

PNEUMATIQUES : voir garagiste
AMIANTE : voir entreprise spécialisée
MÉDICAMENTS : voir pharmacie
DÉCHETS INDUSTRIELS : voir entreprise spécialisée

BOUTEILLE DE GAZ : voir le fournisseur
CADAVRE D'ANIMAUX : voir éleveur ou vétérinaire

POUR UN TRI RESPONSABLE

LE TRI DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont valorisés en broyat pour être compostés et épandus chez les pépiniéristes, maraîchers, ... Pour cela, les végétaux apportés en déchetterie doivent être exempts d'impuretés (sacs plastiques, métaux, pots de fleurs, ...)

Merci pour votre vigilance.

LE TRI DU MOBILIER

Les meubles, jusque là déposés dans la benne "Tout venant" et destinés à l'enfouissement, intègrent la filière Meubles pour une valorisation des matériaux.

Ce recyclage concerne tous les meubles ou parties de meubles, quel que soit le type de matériau les composant : chaises, rembourrés (fauteuils, canapé), meubles de cuisine, literies, meubles de jardin.

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER
+ d'infos : www.eco-mobilier.fr

TOUT DÉPÔT À L'EXTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES EST STRICTEMENT INTERDIT ET PÉNALISABLE

LE TRI DU TEXTILE

Déposez vos textiles propres, abîmés ou pas, et vos chaussures liées par paire dans les "VÉTIBOX". Le dépôt doit se faire dans des sacs bien fermés de moins de 100 litres.

Une fois triés, les vêtements en bon état seront revendus, les vêtements vieillissants seront envoyés dans les pays en voie de développement et les vêtements abîmés seront recyclés en chiffons industriels, en isolant.

+ d'infos sur : agir36.org

